

**Direction : Direction Générale des Services Techniques**

**Direction Administrative des Services Techniques**

**REF : DAST2007006**

**Signataire : HL/ML/NH**

**OBJET : Contrat Régional - Approbation du programme, du bilan global prévisionnel, du plan de financement.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le bilan global prévisionnel,

Vu le plan de financement,

Vu le projet de contenu du contrat régional,

Vu le règlement relatif aux contrats régionaux et de territoire adopté en séance du Conseil Régional le 13 décembre 2001,

Considérant qu'afin de concourir à l'aménagement et à l'équipement cohérents et durables d'une partie du territoire régional, le Conseil Régional d'Ile de France peut participer au financement de la construction d'équipements publics locaux, dans le cadre d'un contrat régional d'une durée de 5 ans, signé avec une collectivité locale ;

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**ARTICLE 1 :** Arrête le programme définitif des opérations à réaliser de 2008 à 2012 dans le cadre du contrat Régional comme suit :

- l'extension de la restauration de l'école maternelle Jean Perrin et la résorption des bâtiments préfabriqués maternelle et élémentaire du groupe scolaire Joliot Curie,
- l'extension de l'école maternelle Gérard Philipe,
- la réhabilitation du la halte garderie La Pirouette.

ARTICLE 2 : Approuve le bilan global prévisionnel permettant d'assurer la réalisation du programme arrêté dans le contrat régional, estimé à 3 000 000 € H.T, ainsi que le plan de financement inhérent .

ARTICLE 3 : Approuve le principe et le contenu, tel qu'il est défini à l'article 1, du contrat régional 2008/2012.

Pour le Maire

L'adjoint délégué